

AID environnement

SAS SERGOUD

Route de Montaigut

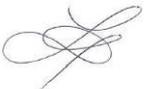
63320 CHAMPEIX

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Projet : Extension d'un bâtiment commercial et de l'aire de stationnement

Route de Montaigut – 63320 CHAMPEIX

RAPPORT D'ETUDE

Chargée d'étude	Superviseur	Date	Version
Laurie MEYER	Pauline GRONDIN	27/10/2017	V ₁
			



Siège social : 12 Rue Plantevin - 42 000 SAINT ETIENNE - Tel 04 77 74 84 99 - Fax 04 77 61 24 80

Agence Rhône-Alpes Est : Business Center des Cesardes, 275 Route des Creuses - 74 600 SEYNOD

www.ad-environnement.fr / contact@ad-environnement.fr

A.D Environnement - Siret 481 703 270 00035

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	3
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	4
2.1. DESCRIPTION DU SITE.....	4
2.2. PRESENTATION DU PROJET	6
2.3. RUBRIQUES ARTICLE R122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	9
3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET IMPACTS POTENTIELS	10
3.1. RELIEF ET MORPHOLOGIE	10
3.2. GEOLOGIE.....	10
3.3. EAUX DE SURFACE	11
3.4. EAUX SOUTERRAINES	12
3.5. MILIEUX NATURELS.....	14
3.6. RISQUES MAJEURS.....	16
3.6.1. <i>Risques d'inondations</i>	16
3.6.2. <i>Retrait gonflement des argiles</i>	16
3.6.3. <i>Risque minier</i>	17
3.6.4. <i>Risque sismique</i>	17
3.6.5. <i>Risque industriel et technologique</i>	17
3.7. IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET NUISANCES POTENTIELLES	19
3.7.1. <i>Qualité de l'air</i>	19
3.7.2. <i>Emissions lumineuses</i>	19
3.7.3. <i>Bruit</i>	20
3.8. IMPACTS SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER	20
3.8.1. <i>Monuments historiques</i>	20
3.8.2. <i>ZPPAUP</i>	20
4. INTEGRATION DU PROJET DANS LE CONTEXTE URBAIN	21
4.1. OCCUPATION DU SOL	21
4.2. ORGANISATION URBAINE	21
4.3. MESURES PREVENTIVES D'INTEGRATION	22
5. CONCLUSION	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN (source : Infoterre)	4
Figure 2. Extrait du cadastre (source : cadastre.gouv).....	5
Figure 3. Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne (source : Google)	6
Figure 4. Emplacement du projet.....	7
Figure 5. Plan projet d'aménagement du site.....	8
Figure 6. Extrait de la carte géologique de Veyre-Monton au 1/50 000 ^{ème} (source : BRGM)	10
Figure 7. Localisation des cours d'eau présents dans la zone d'étude (source : Géoportail)	11
Figure 8. Localisation des cours d'eau présents dans la zone d'étude (source : Infoterre)	13
Figure 9. Localisation des zones naturelles inventoriées aux alentours du site d'étude	14
Figure 10. Situation du site par rapport aux zones Natura 2000	15
Figure 11. Extrait du PPRI Couze Chambon.....	16
Figure 12. Localisation des sites BASIAS.....	18
Figure 13. Photographies aériennes historiques du site.....	21

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

En amont du projet d'extension de l'Intermarché de Champeix situé Route de Montaigut sur la commune de CHAMPEIX (63), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Compte tenu de l'implantation du projet (au droit de zones Natura 2000) et de l'aménagement projeté, A.D Environnement a réalisé un diagnostic environnemental global préalablement au dépôt d'un permis de construire.

Après consultation de la DREAL dans le cadre de l'instruction de cette demande, la constitution d'un dossier d'examen au cas par cas.

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport synthétise les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement,
- Cadre réglementaire,
- Enjeux environnementaux et impacts potentiels,
- Intégration urbanistique, patrimoniale et paysagère.

Le formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas est renseigné en annexe 3.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

2.1. Description du site

Le site d'implantation du projet est localisé à Champeix dans le département du Puy-de-Dôme en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune comptabilise environ 1 130 habitants et fait partie depuis 1996 de la Communauté de Communes des Puy et Couzes.

Le site est localisé au Centre-Est de la commune, au Nord de la rivière La Couze Chambon et au croisement entre la Route Montaigut et la Route de Saint-Julien.

Les parcelles concernées sont référencées ZM 436 et 437 et présente une superficie d'environ 9520 m². (Voir figure 2)

La carte suivante localise le site dans son environnement proche.

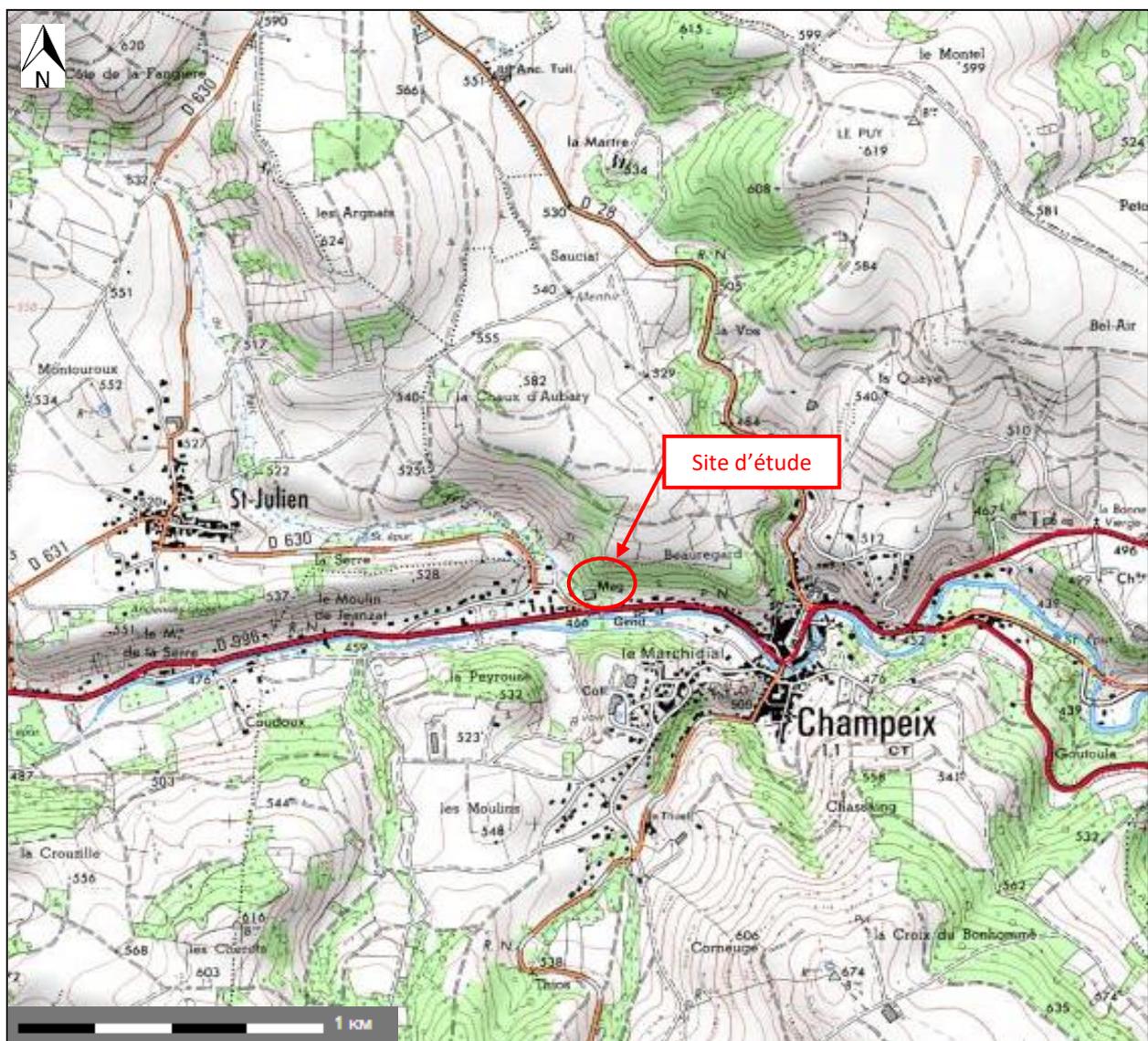


Figure 1. Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN (source : Infoterre)

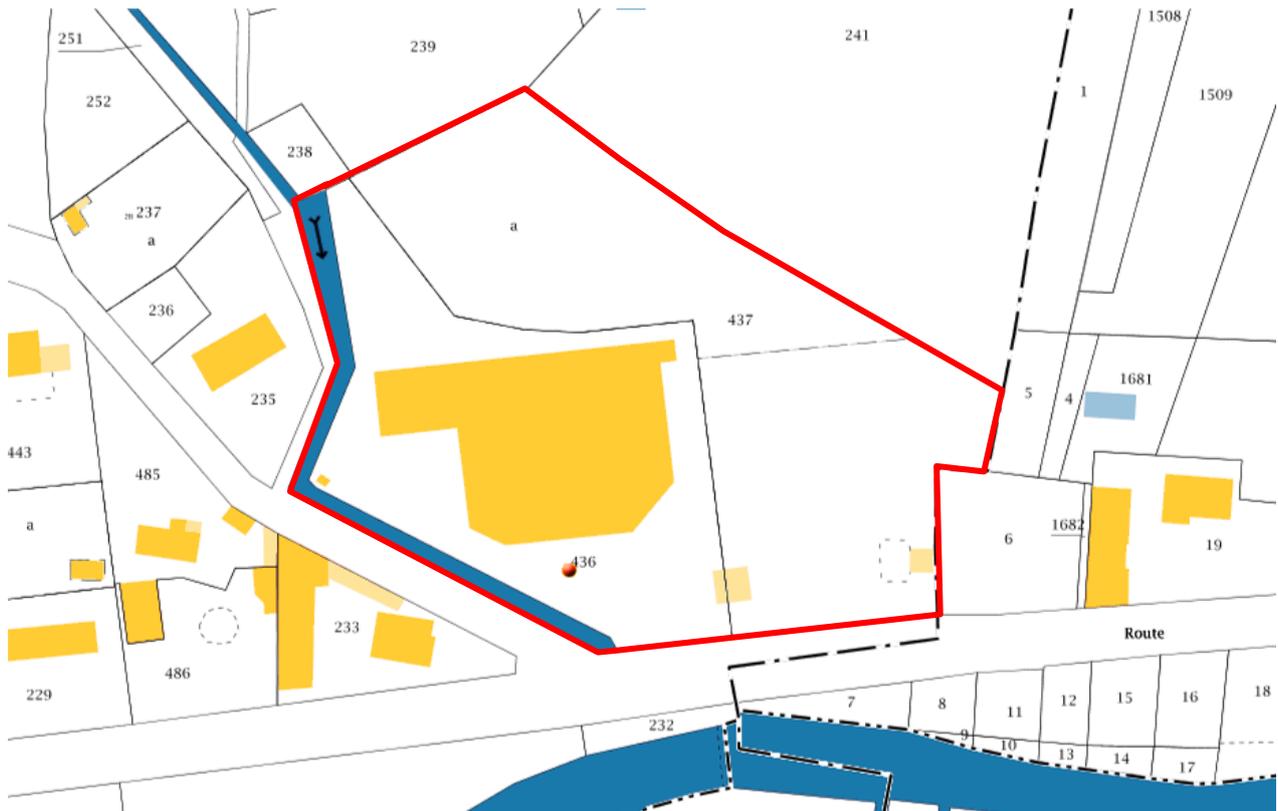


Figure 2. Extrait du cadastre (source : cadastre.gouv)

Le site est actuellement occupé par un bâtiment commercial « Intermarché », des places de stationnements, une station-service et une station de lavage. Il est entouré :

- au Nord par une zone naturelle enherbée,
- à l'Est par des habitations individuelles,
- à l'Ouest par le ruisseau du Parc, la Route Saint-Julien et des habitations,
- au Sud par la Route de Montaigut et la rivière La Couze Chambon.

Le contexte environnant est à dominante habitat à l'Ouest et à l'Est et naturelle au Nord et au Sud. La figure 2 ci-dessous présente ce contexte.

Une visite de site a été réalisée le 12 octobre. Un reportage photographique est présenté en annexe 1.

Les photographies du site et de son environnement sont présentées en annexe 2.



Figure 3. Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne (source : Google)

2.2. Présentation du projet

Le projet porte sur l'extension d'un bâtiment commercial de 661,2 m² et l'extension de la zone de stationnement avec 22 places supplémentaires.

Cette opération nécessitera :

- un décaissement sur la parcelle ZM 437,
- la création d'une extension commerciale de 661,2 m²,
- l'extension de la zone de stationnement d'environ 1 000 m² et la création de 22 places de stationnement.

Les différentes parties du projet décrites ci-dessus sont localisées sur la figure ci-après.



Figure 4. Emplacement du projet

Le plan de projet est présenté sur la figure 7 ci-après.

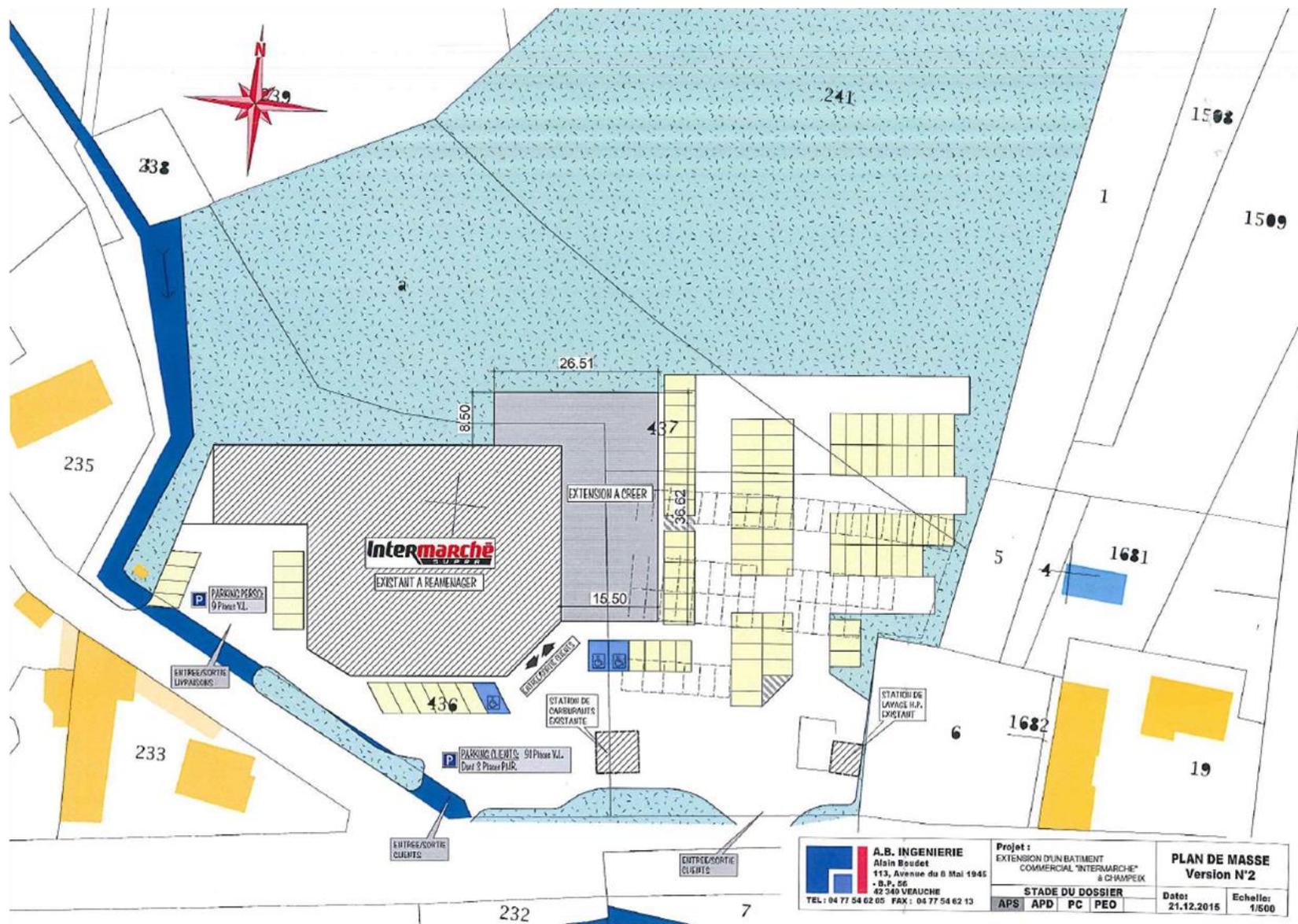


Figure 5. Plan projet d'aménagement du site

2.3. Rubriques Article R122-2 du Code de l'Environnement

La nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement précise pour chaque catégorie d'aménagements, d'ouvrages et de travaux les dispositions applicables en matière d'évaluation par l'autorité environnementale.

Le projet porte sur l'extension d'un bâtiment commercial et de l'aire de stationnement existante de 70 places (création de 22 places supplémentaires de stationnements).

D'après ses caractéristiques présentées au paragraphe 2.2, le projet répond à la catégorie 41 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement : « Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ».

Pour cette catégorie sont soumis à un examen au cas par cas les « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET IMPACTS POTENTIELS

3.1. Relief et morphologie

La parcelle support est positionnée à 470 m NGF d'altitude et présente un dénivelé important.

L'aménagement projeté occasionnera un décaissement important compte tenu de la morphologie du terrain. Il y aura un impact sur la topographie qui devra permettre d'atteindre le niveau du site actuel.

3.2. Géologie

Sources : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)
Carte géologique n°717 de Veyre-Monton au 1/50 000^{ème}

Le site est positionné au droit d'alluvions Oligocène (noté g sur la figure ci-dessous).

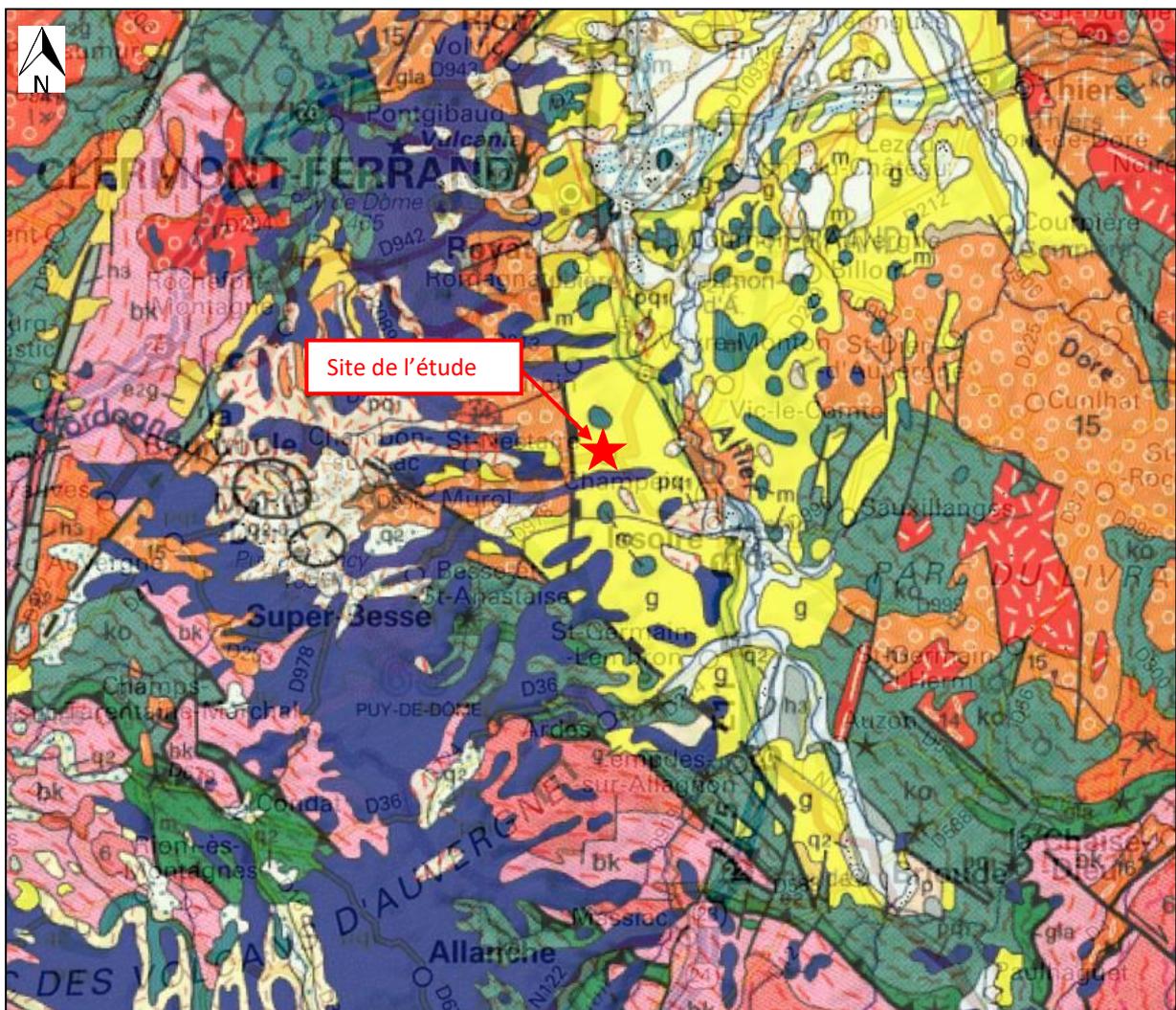


Figure 6. Extrait de la carte géologique de Veyre-Monton au 1/50 000^{ème} (source : BRGM)

Un sondage de sol a été réalisé à 600 m du site, celui-ci permet d'apporter des informations sur la géologie locale (BSS001JCEY) :

- 0 à 0.1 m : Enrobé
- 0.1 à 0.6 m : Remblais argilo-sableux
- 0.6 à 0.9 m : Arène et cailloutis
- 0.9 à 1.5 m : Arène granitique argileuse très humide brune
- 1.5 à 3.6 m : Argile arénitique micacée brune – quelques blocs
- 3.6 à 4 m : blocs et arrivée d'eau à 3.6 m
- 4 à 5.2 m : Arène granitique argileuse très humide brune – passage de blocs vers 5.2 m

Le contexte géologique n'est pas défavorable au projet présenté. Le caractère arénitique des formations en présence est favorable à l'infiltration des eaux pluviales. Ce mode de gestion pourra être envisagé afin de limiter l'impact du projet.

3.3. Eaux de surface

Sources : Cartographies interactives de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Portail des données sur l'eau dans le bassin Loire-Bretagne <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

Le territoire communal de Champeix est traversé par la rivière La Couze Chambon, s'écoulant d'Ouest en Est pour se jeter dans l'Allier à Coudes.

Le site est bordé à l'Est et au Sud-Est par le ruisseau du Parc qui s'écoule du Nord-Ouest au Sud-est. Celui-ci est canalisé en souterrain à proximité du site.



Figure 7. Localisation des cours d'eau présents dans la zone d'étude (source : Géoportail)

Le département du Puy-de-Dôme est concerné par le SDAGE, « Loire-Bretagne » appliqué jusqu'en 2021. Le SDAGE est chargé de fixer les orientations fondamentales d'une « gestion équilibrée » de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux.

La commune de Champeix fait partie du bassin versant de l'Allier Aval dont le SAGE a été approuvé le 3 juillet 2015. Champeix se trouve sur un territoire à risques importants concernant la ressource en eau.

La qualité des eaux de La Couze Chambon est suivie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le projet d'aménagement ne prévoit pas d'affecter les berges et/ou le lit de La Couze Chambon. Compte tenu de l'éloignement et notamment de la présence de la D996, les eaux superficielles ne seront pas impactées par le projet d'aménagement.

3.4. Eaux souterraines

Sources : *Banque de données du Sous-Sol (www.infoterre.brgm.fr)*
Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (www.adeseaufrance.fr)

Le site d'étude domine la masse d'eaux souterraines des SABLES, ARGILES ET CALCAIRES DU BASSIN TERTIAIRE DE LA PLAINE DE LA LIMAGNE LIBRE (code masse d'eau FRGG053). Cette nappe s'étend autour de l'Allier.

Le site se trouve dans l'entité hydrogéologique des « Formations des sables et argiles de type Limagne et calcaires lacustres de l'Eocène-Oligocène dans le bassin de l'Allier de sa source à la Dore ». C'est une entité de nature semi-perméable, de thème sédimentaire en milieu poreux.

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable sur la commune de Champeix.

D'après les données du BRGM, un point d'eau est recensé dans un rayon de 1000 m autour du site. Les principales caractéristiques sont renseignées dans le tableau ci-après.

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001UKSS	SONDAGE /Non connu	7,3	3,2	580 m à l'Est

Tableau 1. Caractéristiques du point d'eau aux abords du site

La carte ci-après permet de localiser le point d'eau par rapport au site.



Figure 8. Localisation des cours d'eau présents dans la zone d'étude (source : Infoterre)

Compte tenu de la faible profondeur des eaux souterraines et de l'absence de captages à usage AEP sur la commune, les eaux souterraines sont considérées comme vulnérables et peu sensibles.

Le projet présenté ne prévoit pas d'utilisation des eaux souterraines. De fait, l'impact potentiel sur les eaux souterraines est limité.

3.5. Milieux naturels

Sources : Géoportail

Le site est localisé au droit de zones naturelles remarquables qui sont :

- NATURA 2000 (Directive Habitats) : « Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes » - FR8302012
- NATURA 2000 (Directive Oiseaux) : « Pays des Couzes » - FR8312011
- ZNIEFF de type 1 : « Environs de Montaigut-le-Blanc et Champeix » - 830020572
- ZNIEFF de type 2 : « Pays coupes » - 830020589

Le recensement de ces zones témoigne de l'importance écologique de ces ensembles et notamment de leur interaction.

Le site se trouve au droit de ces zones. La disposition géographique de ces ensembles et leurs périmètres sont présentés sur la figure ci-après.

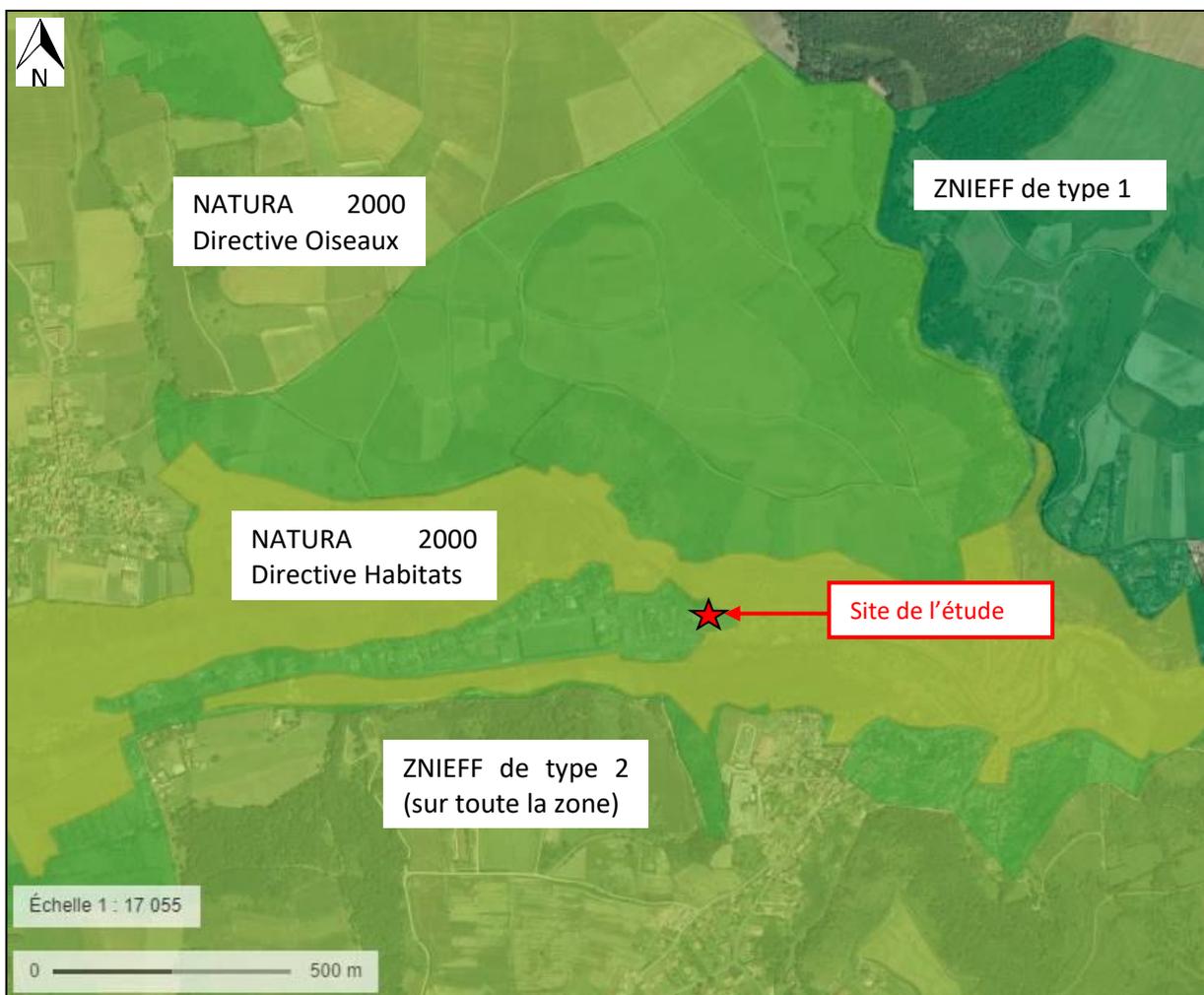


Figure 9. Localisation des zones naturelles inventoriées aux alentours du site d'étude



Figure 10. Situation du site par rapport aux zones Natura 2000

Le site actuel est déjà implanté au droit de la zone NATURA 2000 Directive oiseaux. Concernant le projet d'extension il est localisé au droit des « Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes ». Sur Champeix ces gîtes sont au nombre de 17 (5 caves, 11 cavités artificielles et 1 bâtiment abandonné). Aucun de ceux-ci ne se trouve au droit du projet.

3.6. Risques majeurs

3.6.1. Risques d'inondations

La commune de Champeix fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin de la Couze Chambon approuvé par arrêté préfectoral en date du 22/12/2008.

Le site étudié se situe en zone inondable d'aléa moyen (O2 dans le règlement). En revanche l'extension au Nord du site ne se trouve pas en zone inondable.

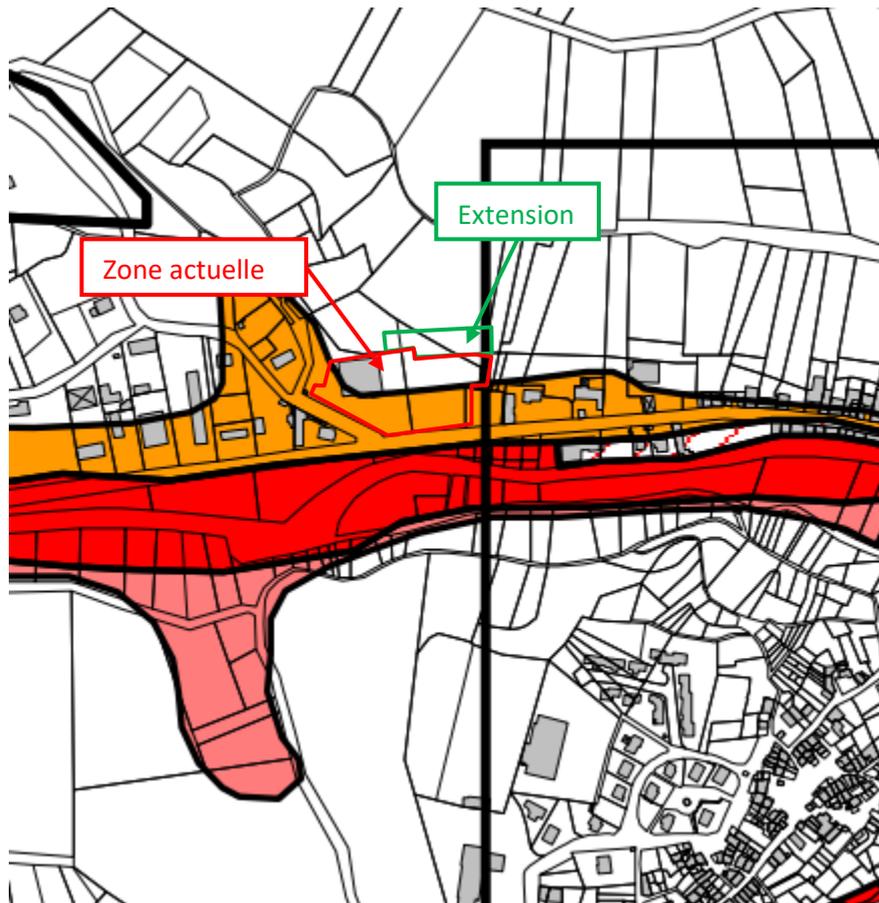


Figure 11. Extrait du PPRI Couze Chambon

3.6.2. Retrait gonflement des argiles

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne l'ensemble du territoire et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles.

En effet, les variations des teneurs en eau dans les sols argileux lors d'alternance de période de sécheresse et d'hydratation sont à l'origine de mouvements de terrain localisés qui peuvent engendrer des fissurations en façade des habitations.

Au droit du périmètre d'étude l'aléa est de **niveau faible**.

3.6.3. Risque minier

Sources : Portail <http://dpsm.brgm.fr>

La commune de Genlis n'est pas concernée par les risques miniers.

3.6.4. Risque sismique

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

Le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 définit le nouveau zonage sismique national.

En effet, l'ancien zonage, en vigueur depuis 1991, reposait sur des études datant de 1986. L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage.

Le zonage est désormais fondé sur des limites communales et non plus cantonales. Le territoire français est ainsi divisé en 5 zones de sismicité allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort).

La commune de Champeix se situe en zone de sismicité 3 (aléa modéré).

3.6.5. Risque industriel et technologique

Données BASIAS – BASOL :

Sources : Visualiseur Infoterre du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>

La consultation des bases de données BASIAS (Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de service) et BASOL (Base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif) a pour but de recenser les sites industriels ou non pouvant présenter un risque de pollution ou des pollutions avérées à proximité du site étudié et d'en évaluer l'impact potentiel.

Les établissements renseignés dans l'inventaire BASIAS au droit du site et dans un rayon de 500 m sont listés dans le tableau ci-après.

Référence	Etablissement	Activité	Distance en m
AUV6300160	AUZARY	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	0
AUV6300161	SAUTON	Activité terminée : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	180
AUV6300159	Station Garage PEUGEOT TALBOT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	280

Tableau 2. Caractéristiques des sites BASIAS présents au droit et dans un rayon de 500 m autour du site

Aucun site recensé dans la base de données BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site

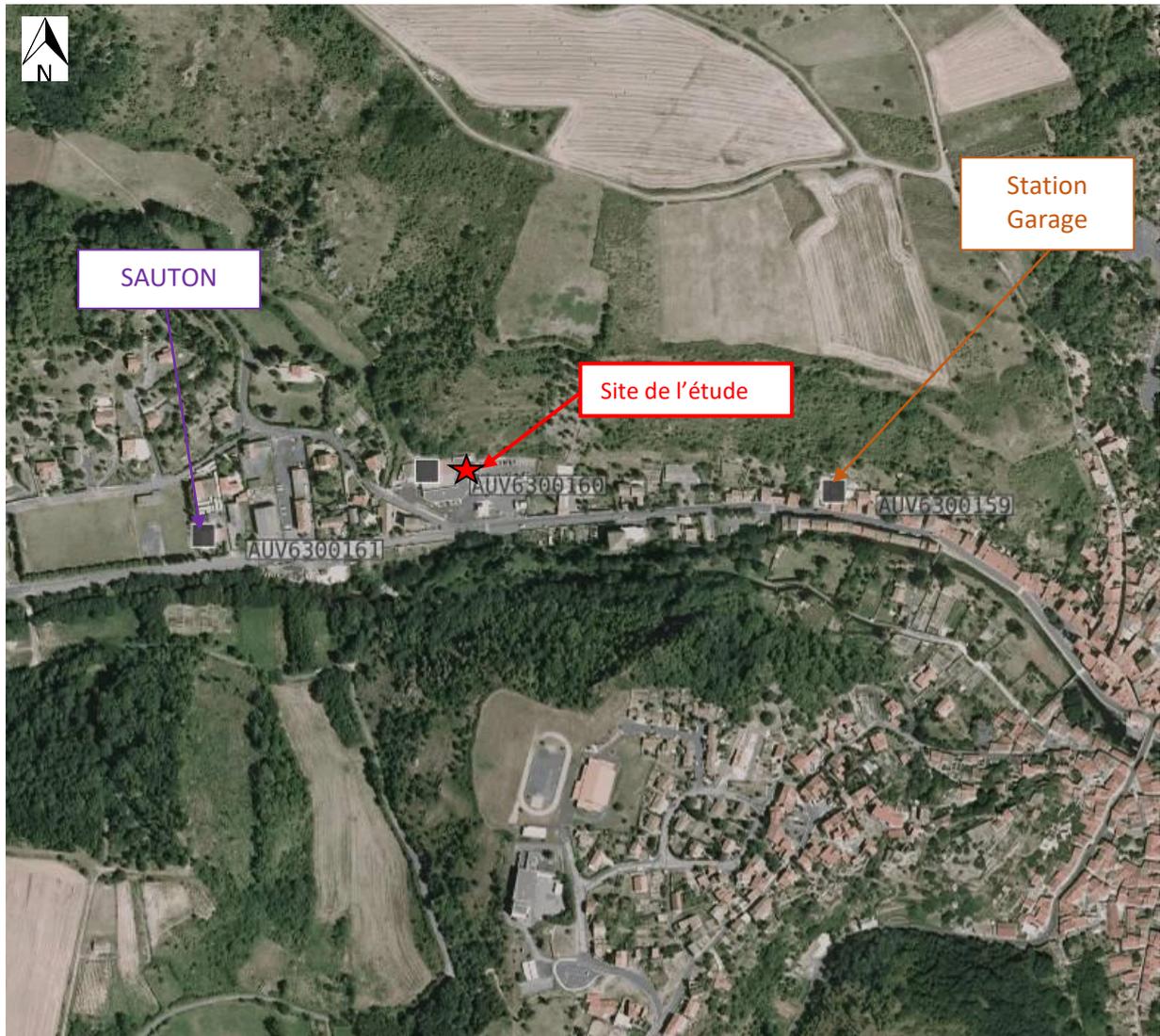


Figure 12. Localisation des sites BASIAS

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Sources : Site internet <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

D'après la base de données de l'inspection des installations classées, il n'existe aucune activité soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Champeix.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) :

Sources : Portail <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Champeix n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

3.7. Impact sur la qualité de l'air et nuisances potentielles

3.7.1. Qualité de l'air

Source : [http:// www.atmoauvergne.asso.fr](http://www.atmoauvergne.asso.fr)

Dans le cadre des orientations prises par le Grenelle de l'Environnement, la surveillance de la qualité de l'air s'est régionalisée en France.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes gère un parc de plusieurs stations de mesures fixes dont la plus proche de la ville de Champeix est celle localisée à Issoire. Un indice de qualité est attribué chaque jour sur une échelle de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). A titre indicatif, l'indice de qualité pour le secteur de Genlis était de 3 (bon) le 10/10/2017.

La Route de Montaigut (D996) permet l'accès au site. La circulation routière est la principale source de pollution atmosphérique.

Le niveau de pollution de l'air varie selon l'importance du trafic aux abords des voies de circulation et se disperse selon les conditions météorologiques.

Il existe déjà un bâtiment commercial sur le site. L'extension de celui-ci et la création d'emplacement de stationnement supplémentaires, ne changera pas significativement la fréquentation de cet axe.

L'impact potentiel sur la qualité de l'air lié à la circulation est considéré comme faible. De par sa nature, l'activité commerciale a un risque intrinsèque de pollution atmosphérique jugé comme faible.

3.7.2. Emissions lumineuses

L'activité commerciale est source d'émissions lumineuses. L'extension du bâtiment ainsi que la création de nouvelles places de stationnements conduiront à des sources lumineuses supplémentaires.

Les tiers susceptibles d'être exposés à ces émissions lumineuses sont les habitations individuelles présentes à l'Ouest et à l'Est.

Les nuisances seront limitées par :

- le respect des arrêtés suivants :
 - o Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels,
 - o Décret 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes,
- L'existence d'un premier bâtiment commercial et la présence d'éclairage pour le parking et la station-service,
- La présence de l'éclairage public déjà installé dans la Route de Montaigut,
- Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu sur le parking.

Compte-tenu du respect des prescriptions réglementaires, de la présence d'éclairage public, éclairage du parking et de la station-service, les émissions lumineuses engendrées par le projet ne sont pas jugées comme significatives.

3.7.3. Bruit

Les principales nuisances sonores susceptibles d'être engendrées par le projet d'aménagement sont :

- les bruits de chantier en phase de travaux,
- les bruits de la circulation routière liée au trafic en phase d'exploitation.

Compte-tenu de ces éléments, la phase de construction de l'extension du bâtiment et de création de nouveaux emplacements de stationnement est susceptible d'engendrer des nuisances significatives.

3.8. Impacts sur le patrimoine culturel et paysager

3.8.1. Monuments historiques

Source : Base mérimée

Selon les informations issues de la base Mérimée répertoriant les bâtiments classés et/ou inscrits au titre des Monuments Historiques, il y a quatre monuments historiques sur la commune de Champeix :

- Château fort et église Saint-Jean du Marchidial,
- Menhir dit Pierre Fichade,
- Eglise Saint-Jean du Marchidial et son presbytère,
- Eglise Sainte-Croix.

Le projet d'aménagement présenté n'engendre pas d'impact sur les monuments historiques.

3.8.2. ZPPAUP

Source : DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

D'après le PLU de Champeix une ZPPAUP est en projet. Elle pourrait couvrir la zone qui sera alors soumise aux dispositions particulières de la servitude de ZPPAUP.

Le site est susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.

4. INTEGRATION DU PROJET DANS LE CONTEXTE URBAIN

4.1. Occupation du sol

Le bâtiment commercial « Intermarché » est visible à partir de 1984. Auparavant le site était occupé par des terrains naturels. Une station-service est présente en 1986. En 2009 celle-ci a été démantelée, une nouvelle a été créée à l'Est, une station de lavage est présente et le bâtiment a été agrandi.

Les différents clichés sont disponibles en annexe 5.



1962

2006

Figure 13. Photographies aériennes historiques du site

Il y a déjà des constructions sur le site. Le projet consistant en l'agrandissement du bâtiment commercial et la création de nouveaux emplacements de stationnement cela augmentera la surface bâtie actuelle. Le projet aura donc un impact sur l'occupation du sol.

4.2. Organisation urbaine

Le site est localisé dans une zone entourée par des logements individuels et collectifs. On retrouve aussi des commerces et des activités de services. Au Nord du site se trouve des zones naturelles et forestières à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Compte tenu des zones résidentielles présentes à proximité du site, les enjeux en matière d'intégration sont forts. Le projet doit veiller :

- intégration riveraine : à tenir compte des nuisances susceptibles d'augmenter vis-à-vis du voisinage (bruit, circulation, pollution visuelle...),
- intégration paysagère et environnementale : à l'esthétique du projet (espaces végétalisés, installations techniques derrière les bâtiments...).

4.3. Mesures préventives d'intégration

Intégration riveraine :

Afin de réduire les nuisances susceptibles d'être engendrées sur le voisinage, le projet prévoit :

- la mise en place d'une charte « chantier propre » signée par les entreprises réalisant les travaux afin de limiter des nuisances en phase chantier (poussière, circulation, pollution visuelle...) qui imposera :
 - o l'organisation et la gestion du tri sélectif,
 - o l'interdiction de bruler sur le chantier,
 - o le maintien en bon état des abords du chantier et le nettoyage des voies d'accès,
- le maintien des voies d'accès existantes permettant la séparation des flux des véhicules pour la desserte du magasin, de la station de lavage et de la station-service,

Intégration paysagère et environnementale :

Le projet prévoit la création d'espaces verts engazonnés et plantés d'arbres.

- Afin de garantir la compatibilité du projet avec les enjeux environnementaux identifiés, l'intégration de dispositions constructives (orientation du bâtiment, vitrage, isolation...) permettant de respecter les réglementations énergétiques est prévue»

5. CONCLUSION

En amont du projet d'extension de l'Intermarché de Champeix la société SAS SERGOUD a sollicité A.D Environnement pour réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Le projet est implanté au droit de NATURA 2000. On traite ce projet comme étant soumis à la rubrique 41 relative à la création d'aires de stationnement selon le tableau annexé à l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.

Durant la phase travaux :

- Une charte « chantier propre » sera mise en place afin notamment d'encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes.
- Il y aura du trafic lié à l'évacuation des terres.

Durant la phase d'exploitation :

- Les impacts supplémentaires concernant les déplacements, les rejets, les émissions lumineuses et le bruit seront limités sachant que le supermarché est déjà existant et qu'il s'agit d'une extension.

Le site actuel est déjà implanté au droit de la zone NATURA 2000 Directive oiseaux. Concernant le projet d'extension qui se trouve au droit d'une zone NATURA 2000 Directive habitats celui-ci aura un impact limité sur la zone protégée. De plus, la création d'espaces verts engazonnés et plantés d'arbres permettra une meilleure intégration paysagère du projet.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Photographies du site et de son environnement réalisées lors de la visite du 12 Octobre 2017
- ANNEXE 2 : Photographies du site et de son environnement
- ANNEXE 3 : Cerfa n°14734*03

ANNEXE 1

Photographies du site et de son environnement réalisées lors
de la visite du 12 Octobre 2017



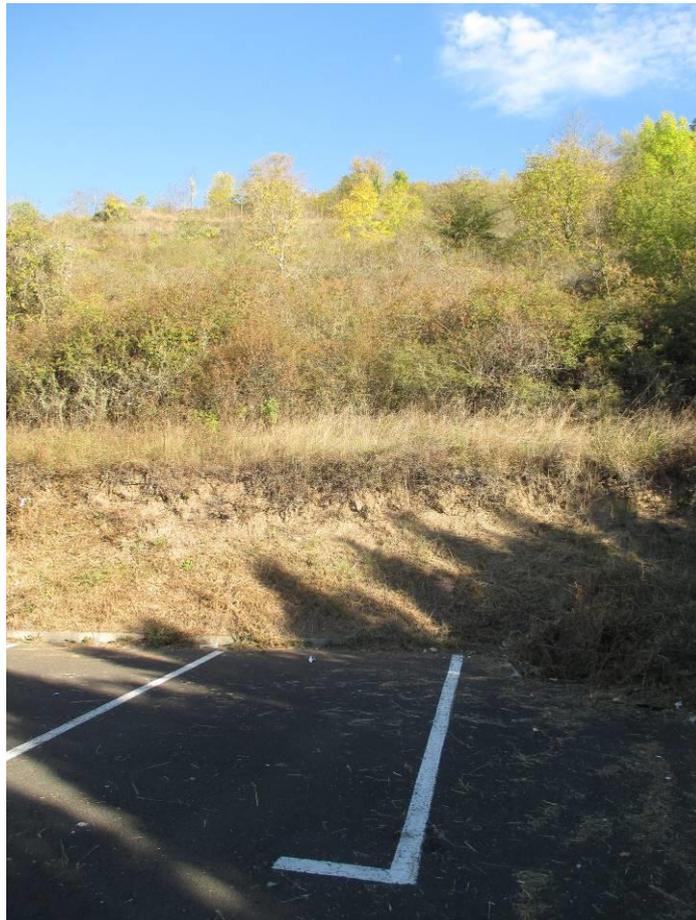
Zone d'implantation de l'extension



Zone d'implantation de l'extension



Zone d'implantation de l'extension du parking



Angle Nord-Est du site



Vue Nord du Parking



Entrée du supermarché



Vue du parking depuis l'entrée du supermarché



Station de lavage



Station-service



Vue Ouest du parking



Vue de l'entrée Est



La Couze-Chambon



Parking personnel



Parking personnel



Ruisseau du Parc



Côté Ouest du site



Zone Nord des bâtiments

ANNEXE 2

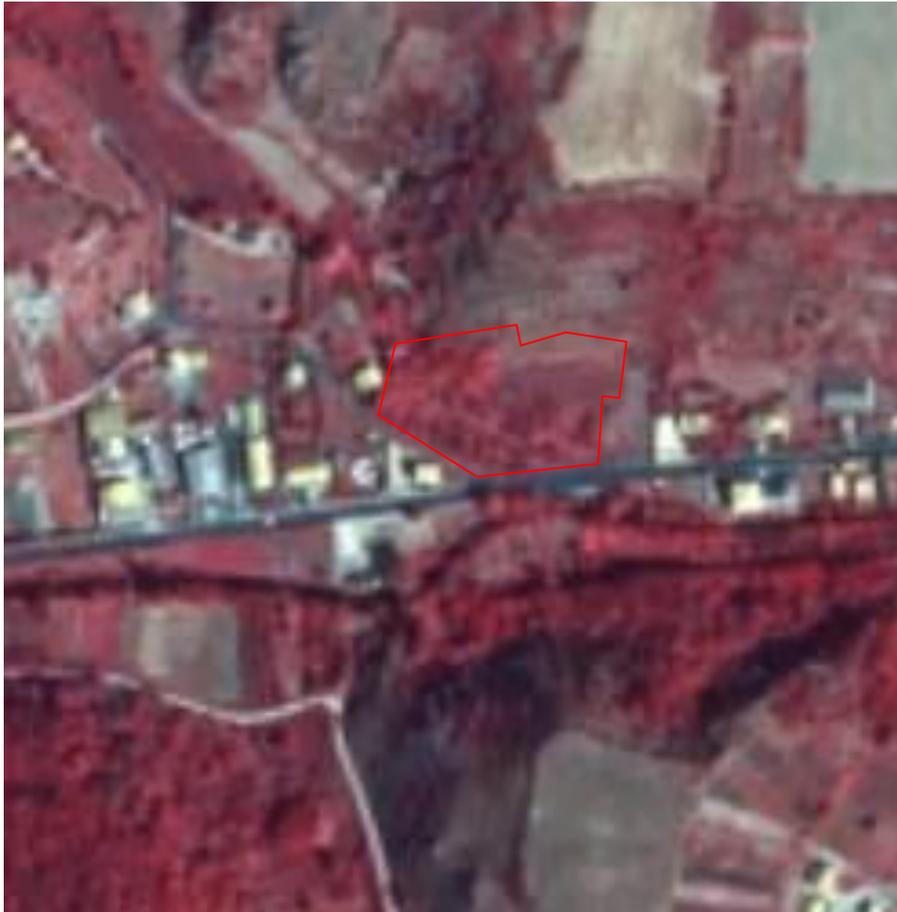
Photographies aériennes historiques du site



Vue aérienne du site en 1946 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1962 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1981 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1983 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1984 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1986 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1991 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 1991 (source : IGN)



Vue aérienne du site en 2009 (source : IGN)

ANNEXE 3

Cerfa n°14734*03 Demande d'examen au cas par cas